



Compte rendu de l'atelier de formation et renforcement des capacités des membres de NAFOO (Gambie) et CONIPAS (Sénégal) sur la gestion des pêches (cas des petits pélagiques)

Par Mamadou FAYE : biologiste-Expert pêche et environnement



Photo de groupe formation gestion des pêches NAFOO/CONIPAS



Table des matières

1. Contexte / justification	3
2. Objectifs	3
2.1 Objectif global	3
2.2 Objectifs Spécifiques.....	3
3. Résultats attendus	3
4. Cérémonie d'ouverture, présentations de la CAOPA et des Directives volontaires pour une pêche artisanale durable	4
4.1 Mot de bienvenue du représentant du Ministre de la pêche	5
4.2 Mot de Monsieur Momodou CHAM. Principal fisheries Officer. Head of extension unit fisheries department.....	5
4.3 Allocution de la présidente de NAFOO	5
4.4 Allocution du secrétaire exécutif de la CAOPA	6
4.5 Présentation de la CAOPA par Khady GUEYE.....	6
4.6 Présentation de Madame THIAO chargé de programme CAOPA.....	8
5. Présentation sur la gestion des pêches et l'exemple des petits pélagiques: Par Mamadou FAYE, Biologiste, Consultant en pêche.	9
5.1 Connaitre l'historique du développement des pêches	9
5.2 Savoir pourquoi il est nécessaire de gérer les ressources halieutiques	9
5.3 Connaitre les outils et dispositions de gestion aux différents niveaux : international, régional, et national.....	10
6. Recommandations	12
7. Journée de nettoyage à Tandji	13



1. Contexte / justification

Le secteur de la pêche contribue à un apport nutritionnel abordable, à la création d'emplois et à des recettes en devises. Cette contribution est actuellement mise à mal par la destruction des habitats, la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN), la pêche non contrôlée, la surpêche pratiquée par les pêcheurs industriels et les petits pêcheurs, la faible application des règlements, l'augmentation des investissements dans les établissements de production de farine et d'huile de poisson, le changement climatique, etc.

Ainsi, dans le souci de faire face à ces contraintes, la CAOPA, dans le cadre de son programme d'activité financé par la SSNC, a retenu de s'attacher les services d'un prestataire à même **d'organiser en faveur d'environ cinquante acteurs de la pêche artisanale de pays membres un atelier de formation sur la gestion des ressources halieutiques.**

Les présents termes de référence précisent les modalités d'organisation de cette activité

2. Objectifs

2.1 Objectif global

Renforcer les connaissances des acteurs du secteur de la pêche sur la gestion et la conservation des ressources halieutiques.

2.2 Objectifs Spécifiques

- **OS 1** : Connaître l'*historique du développement des pêches*
- **OS 2** : Savoir *pourquoi il est nécessaire de gérer les ressources halieutiques*
- **OS 3** : Connaître les outils et dispositions de gestion aux différents niveaux : international, régional, et national
- **OS 4** : Connaître ce qu'est la gestion rationnelle des ressources halieutiques
- **OS 5** : Connaître ce qu'est la cogestion des ressources halieutiques
- **OS 6** : Connaître ce qu'est la conservation des ressources halieutiques

3. Résultats attendus

- **Les participants connaissent l'historique du développement des pêches ;**



- **Les participants savent pourquoi il est nécessaire de gérer les ressources halieutiques ;**
- **Les participants connaissent les outils et dispositions de gestion aux différents niveaux : international, régional, et national.**
- **Les participants connaissent ce qu'est la gestion rationnelle des ressources halieutiques ;**
- **Les participants connaissent ce qu'est la cogestion des ressources halieutiques ;**
- **Les participants connaissent ce qu'est la conservation des ressources halieutiques ;**
- **Un rapport de la tenue de la formation est déposé.**

L'atelier s'est tenu en Gambie sous la présidence du Représentant du Ministre en charge des pêches. Il a regroupé une trentaine de participants composés des membres de NAFOO de la Gambie et du CONIPAS du Sénégal. L'équipe de coordination de CAOPA et les agents du service des pêches ont supervisé les travaux pendant les deux jours.

4. Cérémonie d'ouverture, présentations de la CAOPA et des Directives volontaires pour une pêche artisanale durable



Photo FAYE : Cérémonie d'ouverture Formation gestion des pêches Gambie



4.1 Mot de bienvenue du représentant du Ministre de la pêche



Le représentant du ministre de la pêche, s'est félicité de l'organisation de cet atelier qui vient en son heure. Il a souhaité la bienvenue aux participants et a remercié la CAOPA de cette assistance continue aux acteurs de la pêche. L'importance de ce secteur de la pêche n'est plus à démontré de par les emplois fournis, la contribution à la nutrition et sécurité alimentaire de nos deux pays. Il a enfin souhaité une pleine réussite aux travaux.

4.2 Mot de Monsieur Momodou CHAM. Principal fisheries Officer. Head of extension unit fisheries department



- Particulièrement riche en termes d'abondance et de diversité des espèces de poissons.
- Avec un plateau continental d'environ 4 000 km² et une zone économique exclusive (ZEE) d'environ 10 500 km², la Gambie offre un grand potentiel de contribution au développement socio-économique du pays si les ressources halieutiques sont gérées de manière durable.
- On estime que la zone offre un grand potentiel pour apporter une contribution substantielle au développement socio-économique de la Gambie, si les ressources halieutiques sont gérées durablement.
- Plus de 500 espèces de poissons marins ont été recensées dans les eaux gambiennes ; elles sont généralement classées comme démersales (vivant sur le fond) et pélagiques (vivant en surface).
- Les démersaux comprennent : les crevettes, les mérous, les daurades, les grognements, les crocodiles, les anguilles, etc.
- Le groupe des petits pélagiques comprend les deux sardinelles (*Sardinella aurita* et *Sardinella maderensis*), la bonga/alose (*Ethmalosa fimbriata*), les chinchards (*Trachurus trecae*, *Trachurus trachurus* et *Caranx rhoncus*) et le maquereau (*Scomber japonicas*).
- Les espèces démersales de grande valeur (crevettes, daurades, homards et céphalopodes, entre autres) sont principalement fournies aux usines de transformation du poisson pour l'exportation, principalement vers l'UE, l'Amérique du Nord et l'Asie.

4.3 Allocution de la présidente de NAFOO



Elle n'a pas été longue, en plus des remerciements et des orientations pour un bon atelier d'apprentissage. Madame Fatu P. CHOYE a exhorté les femmes à prendre leur destin en main pour une pleine participation au développement des activités de commercialisation, de transformation des produits de la pêche dans un contexte de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté. Elle a insisté sur la nécessité de préserver les petits pélagiques au bénéfice des populations locales

4.4 Allocution du secrétaire exécutif de la CAOPA



Monsieur Daouda SAINÉ Secrétaire exécutif de la CAOPA a souligné l'importance de cet atelier sur la pêche artisanale et particulièrement pour le cas de la gestion des petits pélagiques qui participent à la sécurité alimentaire, à la création de richesses pour les communautés de pêche à la rentrée de devises pour les Etats.

Et que les acteurs sont tous responsables de la gestion, exploitation et conservation des petits pélagiques dans une approche de cogestion.

A cet égard, il a exhorté les participants à suivre les présentations de manière critiques et de participer aux discussions et enfin d'apporter leur contribution.

Il a confirmé l'appui continu de la CAOPA dont il assure le Secrétariat et a remercié toute son équipe ainsi qu'aux différents participants.

4.5 Présentation de la CAOPA par Khady GUEYE

Dans sa présentation, Mademoiselle GUEYE a indiqué que :



- **La CAOPA est Créée en 2010** à Banjul avec neuf (09) pays constitués en fédérations nationales de pêche artisanale suite à des rencontres annuelles depuis 2000.

Actuellement, la Confédération regroupe vingt-six (27) organisations nationales de pêche artisanale maritime et continentale d'Afrique : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée Bissau, Guinée, Libéria, Maroc, Mauritanie, Mali, Nigéria, Ouganda, Togo, Tunisie, Sierra Léone, Sénégal, Ghana, Tanzanie (Madagascar, Seychelles, Comores, Ile Maurice, Réunion (membre observateur).

- **La Confédération est reconnue officiellement en 2013** par le Gouvernement Sénégalais qui lui a donné un accord de siège par Arrêté n°010046 du 01.07.201 publié au Journal Officiel.
 - **Sur sa structuration et son fonctionnement :**
- L'Assemblée Générale ordinaire se tient tous les cinq (05) ans dans un des pays membres ;
- **Le Bureau constitué de manière paritaire** est composé d'un : Président, d'une Vice-Présidente, un Secrétaire Général, la Coordonnatrice des femmes, le coordonnateur de la cellule de promotion de la pêche continentale et de l'aquaculture, une Trésorière et de trois membres.
- **La présidence est fixée pour un mandat de cinq ans**, renouvelable une seule fois.
- Le Bureau se réunit une fois par an.

En ce qui concerne l'orientation stratégique de la Confédération :

- **Sa vision** est d'Impulser une dynamique africaine de développement de la pêche artisanale durable pour le bien-être des communautés de pêche artisanale, et contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

Elle se donne pour **objectifs** :

- D'appuyer des pratiques de bonne gouvernance, de la démocratie et de la transparence au sein des organisations membres ;
- De prendre en compte les enjeux auxquels font face les femmes dans la pêche artisanale et défendre leur implication dans les processus de prise de décision ;
- De travailler avec les gouvernements pour définir des politiques de pêche qui encadrent, protègent et encouragent un développement durable de la pêche artisanale africaine
- D'aider les organisations professionnelles de la pêche artisanale à se renforcer.

En vue d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée la CAOPA a mis en œuvre **une diversité de programmes** notamment ceux relatifs :

- ✓ Au renforcement des Organisations Professionnelles de la Pêche artisanale ;



- ✓ A la promotion du rôle des Femmes à travers des politiques de développement de leurs activités ;
- ✓ Au plaidoyer pour l'existence d'une Fédération unique des Professionnels du secteur de la pêche artisanale par pays membre.
- ✓ A la promotion au niveau panafricain de la mise en œuvre des Directives Volontaires pour une pêche artisanale durable ;
- ✓ A la préparation pour la participation africaine à l'Année internationale de la Pêche et de l'Aquaculture artisanales prévue en 2022.

4.6 Présentation de Madame THIAO chargé de programme CAOPA

Les Directives volontaires pour une pêche artisanale durable dans un contexte de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté sont un guide qui offre aux décideurs et autres parties prenantes des repères pour :

- Le dialogue ;
- L'élaboration de politiques ;
- La prise de mesures ... qui peuvent aider le secteur à contribuer pleinement à la sécurité alimentaire et l'élimination de la pauvreté ;

C'est dans ce cadre qu'il place l'importance du rôle que doivent jouer les femmes et l'accès au foncier pour instaurer un dialogue fécond en vue de la mise en œuvre des Directives. A cet égard, il invite les femmes et les autorités à assumer pleinement leur rôle avec responsabilité dans la mise à disposition de propriété foncières pour les sites de pêche, de débarquement et des aires de transformation avec les équipements adéquats conformément aux directives volontaires de la FAO

Ainsi toutes les communautés de pêche doivent avoir accès au foncier pour leur permettre de mieux profiter des retombés du secteur des pêches et participer au développement et à l'épanouissement des communautés côtières.



5. Présentation sur la gestion des pêches et l'exemple des petits pélagiques : Par Mamadou FAYE, Biologiste, Consultant en pêche.

5.1 Connaître l'histoire du développement des pêches

INTRODUCTION

Pensée historique:

- les ressources dans les océans comme illimitées.
- Il y'a suffisamment de poissons pour nourrir toute la planète.

Selon la FAO en 2050 nous seront 9,6 milliards de personnes. Cette population va se concentrer surtout en zone côtière.

Actuellement plus de 800 millions d'humains souffrent de malnutrition chronique.

Le défi : nourrir la planète et préserver les ressources pour les générations futures.

La pêche joue un grand rôle dans l'élimination de la faim, la promotion de la santé, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté.

MOD 1. HISTORIQUE DU DEVELOPPEMENT DES PECHEES

Années 1960: développement des pêches

Années 1980: gestion des pêches

Années 2000: aménagement des pêches

Années 2014-2015: aménagement des pêcheries et cogestion



5.2 Savoir pourquoi il est nécessaire de gérer les ressources halieutiques

MOD-2. POURQUOI IL EST IMPORTANT DE GERER LES RESSOURCES?



BIEN ETRE HUMAIN

BIEN ETRE ENVIRONNEMENTAL

MILIEU PECHE

PROSPERITE DURABLE



Sécurité alimentaire Pour des millions habitants

Emplois (PMTA) stabilité sociale

Devises pour les pays côtiers

Conservation Biodiversité

Coopération Gouvernance Mesures de gestion



5.2 Connaître les outils et dispositions de gestion aux différents niveaux : international, régional, et national

MOD -3. CONNAITRE LES OUTILS DE GESTION ET LES DISPOSITIONS A DIFFERENTS NIVEAUX POUR LES PETITS PELAGIQUES

GRANDE DIVERSITE

Sardinella aurita ; *S.maderensis* ; *S.pilchardus*.....

Ethmalosa fimbriata

Trachurus traciae...

Engraulis encrasicolus

Scomber japonicus

Scomberomerus tritor

MOD -3. CONNAITRE LES OUTILS DE GESTION ET LES DISPOSITIONS A DIFFERENTS NIVEAUX POUR LES PETITS PELAGIQUES

Accès à la ressource: **immatriculation et permis de pêche**

Maillages des filets: **Lois et codes de la pêche maritime des différents pays**

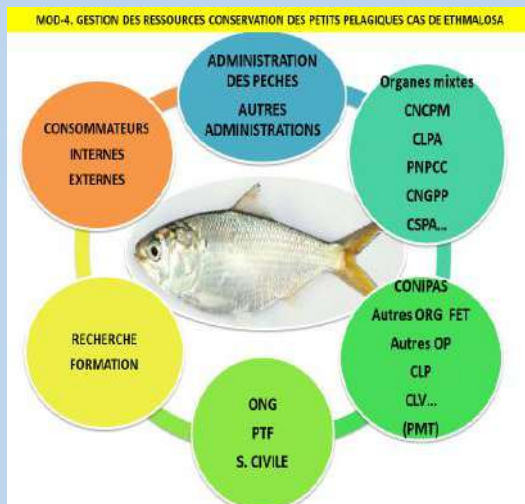
Taille des espèces : **Lois et codes de la pêche maritime des différents pays**

Interdictions: **capture, vente , transformation, transport et détention des espèces juvéniles, Sanctions aux infractions**

Restrictions de zones : **AMP; ZPP; ZIRA (frayères, nurseries, zones critiques....)**

Plans d'aménagement des pêches (toutes pêcheries)
Plans de gestion **participative et conventions locales**

5.3 Connaître ce qu'est la gestion rationnelle des ressources halieutiques



MOD-4. GESTION DES RESSOURCES CONSERVATION DES PETITS PELAGIQUES CAS DE ETHMALOSA

Diagram illustrating the synthesis and update of knowledge and actor participation in the management of Ethmalosa resources:

- SUR LA RESSOURCE ET LES HABITATS
- SYNTHESE ET ACTUALISATION DES CONNAISSANCES (Bio écologie, exploitation, valorisation, réglementation, socio économie, conservation...)
- PARTICIPATION DES ACTEURS COOPERATION ENTRE PAYS (communication et plaidoyer, échange et partage de bonnes pratiques, suivi contrôle et surveillance, sensibilisation....)
- SUR LES ACTEURS

5.4 Connaître ce qu'est la cogestion des ressources halieutiques



RECOMMANDATIONS

- Considérer toutes les approches de cogestion comme des expériences à perfectionner
- Associer dans la mesure du possible les approches pour atteindre les résultats, les trois approches ne sont pas exclusives

Harmoniser les activités entre les Ministères, cohérence politique et juridique (pêche, environnement, tourisme, sports)

Créer une synergie entre les différents projets et programmes en cours pour une bonne mise en œuvre de la politique de cogestion (exemple: cellule de coordination)

- **Faciliter la recherche participative et renforcer les capacités des acteurs pour leur bonne participation**
- **Prévoir des mesures d'accompagnement pour motiver les acteurs et minorer les manques à gagner**
- **formaliser la co surveillance des initiatives de cogestion avec des moyens adéquats**

NB: Ces approches ne sont pas exhaustives. Il en existe d'autres (exemple: concession de droits d'accès...)

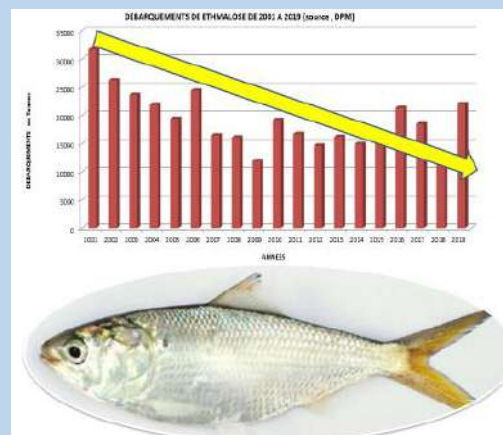
5.5 Connaitre ce qu'est la conservation des ressources halieutiques

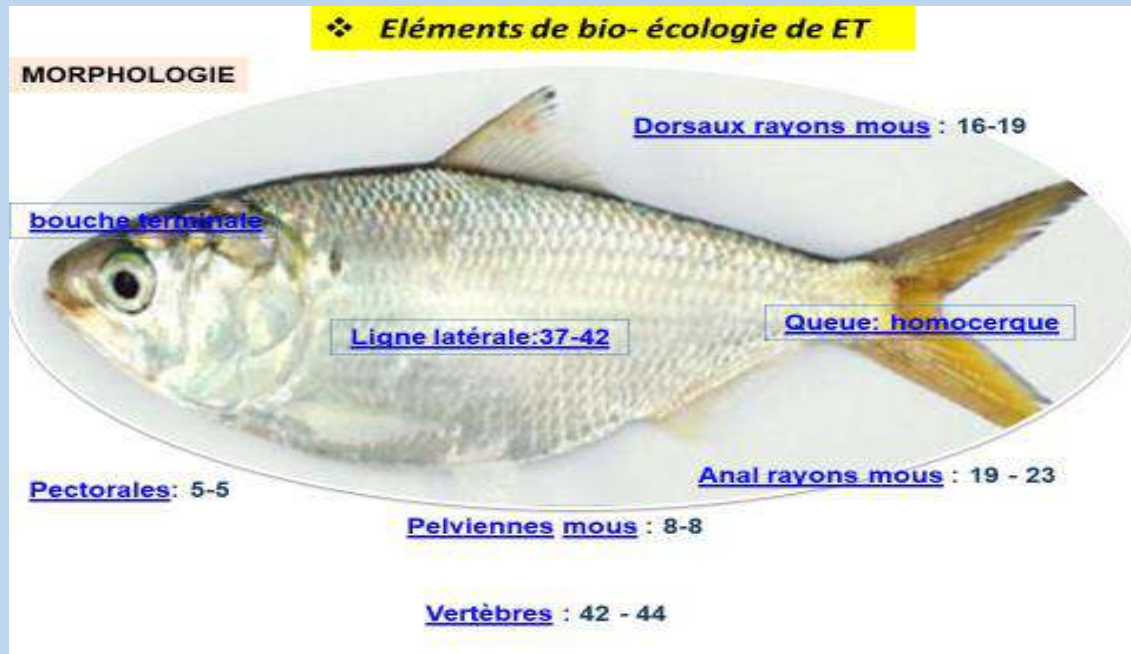
3. PERSPECTIVES POUR UNE GESTION DURABLE (suite)

- Gestion rapprochée
- Plans d'aménagement
- Cogestion
- Appui aux CLPAs
- Bonnes pratiques
- Approche écosystémique

- Application de la réglementation
- Lutte contre la pêche INN
- Valorisation des captures
- Attention aux usines de farine

- Réhabilitation des écosystèmes côtiers
- Développement de l'aquaculture
- Adaptation aux changements climatiques
- Renforcement de la coopération des pays CDBP
- Prendre en compte l'exploitation périsaharière





6 . Recommandation pour un partenariat entre l'Association Nationale des Opérateurs de la Pêche artisanale (NAAFO) et le Conseil National Interprofessionnel de la Pêche Artisanale au Sénégal (CONIPAS) pour la mise en place d'une commission mixte

- 1) Réduction ou limitation de la distribution des licences de pêche
- 2) Contrôle des activités des usines de farine de poisson
- 3) Une AMP transfrontalière entre la Gambie et le Sénégal
- 4) Surveillance participative et harmonisation des actions de gestion
- 5) Faire appliquer les lois et règlements de pêche
- 6) Harmoniser les règlements de pêche dans la région, en particulier au Sénégal.
- 7) La CAOPA devrait soutenir les Directives Volontaires et la pêche continentale.
- 8) Formation sur les Directives Volontaires pour une pêche artisanale durable pour les journalistes et les aider à créer une association comme l'ACPRCG.
- 9) Introduire la pêche dans le système éducatif
- 10) Professionnalisation du secteur de la pêche des deux pays (enregistrement des pirogues de pêche et carte professionnelle, etc.)
- 11) Réserver les petits pélagiques à la consommation nationale
- 12) Renforcer le développement de l'aquaculture durable
- 13) Renforcer les techniques de transformation alimentaire et les sites de transformation certifiés
- 14) Sensibilisation de la communauté des pêcheurs
- 15) Réhabiliter les infrastructures de conservation du poisson



7 Journée de nettoyage à Tandji

Elle a été marquée par une cérémonie de remise de matériels de nettoyage offert par la CAOPA, suivi d'un nettoyage de la plage, d'un ramassage et évacuation des ordures.

